



## Licenciement pour faute grave mais???

Par **lisacadet**, le **14/10/2015** à **16:42**

Bonjour, voila je suis en CDD jusqu'à ce décembre et j'ai reçu une lettre le 4 septembre pour me dire que j'étais licencié pour faute grave et que je recevrais par la suite tout mes documents. Le 20 septembre je reçois mon salaire normale en sachant que je n'étais pas dans l'entreprise mais à ce jour le 14 octobre je n'ai toujours pas de nouvelle pour mon solde tout compte et mon attestation pôle emploi, ma question est pour ce mois de octobre vu que je n'ai reçu aucun papier de valeur (pas que un simple courrier) affirmant mon licenciement est ce que le 20 octobre je percevrai un salaire ou pas?

Merci de vos réponses je suis hyper stresser car j'ai mon loyer à payer et tout et comment faire si j'ai pas d'attestation pour avoir mon allocations chômages.

Par **P.M.**, le **14/10/2015** à **17:11**

Bonjour,

Déjà le licenciement n'existe pas pour un CDD mais uniquement pour un CDI, il ne pourrait s'agir que d'une rupture pour faute grave après convocation à un entretien préalable notifiée en exposant les motifs...

Il n'est pas possible de vous dire ce que vous recevrez de la part de l'employeur et à quelle date même s'il s'est engagé à vous les envoyer alors que ces documents sont normalement quérables, c'est à dire que vous devez aller les chercher...

Il me paraîtrait opportun de prendre contact avec lui...